

**AVIS DE REUNION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES
DU 28 NOVEMBRE 2013**

Mesdames et Messieurs les porteurs des Obligations de la société **RESIDENCES DAR SAADA S.A**, société anonyme, au capital de 582.418.900,00 DHS, dont le siège social est sis au 277-279, Bd Zerktouni, Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 116417, sont informés que le jeudi **28 novembre 2013**, à partir de 10 heures du matin audit siège, se tiendra une Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires,

Et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Mandataire de la Masse des Obligataires ;
- Fixation des pouvoirs du représentant de la Masse ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 du 23 mai 2008, toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doit être adressée au siège social de la société, sis au 277-279, Bd Zerktouni, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Obligataires, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité, et en application de l'alinéa 1 de l'article 300 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05, décide de nommer en qualité de représentant de la Masse des Obligataires :

.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Obligataires confirme que le mandataire détient tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et sous réserve des limitations qu'elle édicte, pour la défense des intérêts de la masse et notamment le pouvoir d'accomplir au nom de la masse tous actes de gestion nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des obligataires.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des obligataires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.
